République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2025

Séance ordinaire du **11 février 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 4 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique ROSFELDER Dominique - TANGHE Marielle - M. URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes MOSCHLER Isabelle - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé) et M. SCHOSSELER Daniel

6. Remplacement des revêtements des courts de tennis et convention de mise à disposition avec le Tennis Club d'Innenheim

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune d'Innenheim dispose de deux courts de tennis extérieurs en gazon synthétique, mis à disposition du Tennis Club d'Innenheim. La dernière rénovation de ces courts date de 2005. Le revêtement de ces courts est en fin de vie et nécessite une restructuration complète.
M. le Maire propose que la Commune d'Innenheim, comme par le passé, assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.
Suite aux consultations menées par le TCI, leur choix s'est porté sur revêtement textile aiguilleté TopSand. Il s'agit de sable céramique ultra fin, disposé sur une membrane aiguilletée permettant un jeu comme sur de la terre battue. Ce revêtement demande peu d'entretien.

Le coût prévisionnel, selon devis COTENNIS se monte à 55 000,- € HT soit 66 000,- € TTC.

M. le Maire indique que le TCI participera financièrement à ces travaux. Il s'occupera de l'enlèvement du revêtement, des travaux annexes et supportera le coût final restant à charge de la commune après déduction des subventions et du FCTVA.

Ces travaux pourraient être éligibles au titre du Fonds communal Alsace de la CeA et au titre du dispositif régional de rénovation des équipements sportifs en milieu rural de la Région Grand Est, dispositif exceptionnellement ouvert jusqu'au 30 avril 2025 pour les communes de moins de 1 500 habitants (montant maximum de la subvention escomptée : 20 000,-€)
Par ailleurs le Tennis Club d'Innenheim a d'ores et déjà obtenu une subvention de 7 000,- € de la Ligue Départementale de Tennis, qu'il s'engage à reverser à la commune.
Le cumul des subventions ne peut excéder 80% de la dépense HT du projet.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Remplacement des revêtements des courts de tennis en gazon synthétiques par un procédé textile aiguilleté	55 000.00 €	66 000.00 €	***Subventions***		
			Ligue départementale de tennis	7 000.00 €	7 000.00 €
			Région Grand' EST	20 000.00 €	20 000.00 €
			Collectivité Européenne d'Alsace (taux modulé 26%)	14 300.00 €	14 300.00 €
			Sous-Total aides	41 300.00 €	41 300.00 €
			Autofinancement		
			FCTVA (14,85%) du montant TTC		9 801.00 €
			Fonds propres	13 700.00 €	14 899.00 €
			Sous-total autofinancement	13 700.00 €	24 700.00 €
Total dépenses	**55 000.00 €**	**66 000.00 €**	**Total recettes**	**55 000.00 €**	**66 000.00 €**

Le marché sera attribué en application des dispositions du Code de la Commande Publique et de la délibération du Conseil Municipal n° 05 du 30 juin 2020 portant délégation au Maire d'une partie des attributions de l'assemblée délibérante conformément et dans les limites fixées par l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue des travaux, la commune mettra à disposition du Tennis Club d'Innenheim, comme par le passé, le terrain lui appartenant et comprenant les deux courts de tennis.
Une convention sera établie alors entre la commune et le Tennis Club pour fixer les modalités de cette mise à disposition et la contribution financière du Tennis Club qui s'engage à financer le reste à charge de la commune de sorte à ce que l'opération soit nulle pour les finances de la commune.

M. le Maire se retire pendant le délibéré étant personnellement intéressé par ce dossier, son épouse étant la présidente du Tennis Club. Mme TANGHE Marielle se retire également, son époux étant secrétaire du comité du Tennis Club d'Innenheim et ayant participé au montage financier du dossier au sein du club.

M. BENTZ Hervé demande s'il y a des observations et met aux voix.

Mme LESNIAK Laurence s'étonne que la subvention de 20 000,- € de la Région soit intégralement dédiée au Tennis Club et non redistribuée à l'ensemble des associations sportives du village dont l'USI.
M. BENTZ explique que cette subvention n'est pas acquise à la commune comme une dotation forfaitaire à charge pour elle d'en disposer comme elle l'entend mais qu'elle est destinée à financer un projet bien précis. Là en l'occurrence, il se trouve que le TCI a présenté un projet de rénovation des courts de tennis à la commune et ce projet pourrait être éligible à cette subvention très ponctuelle.
M. DEMARE Alain confirme que l'état des courts de tennis est très détérioré et qu'ils nécessitent une restructuration totale. Il rappelle également que l'USI a bénéficié de nombreuses aides de la commune depuis le début de la mandature au détriment des autres associations et que cette aide au profit du TCI vient équilibrer les comptes.
M. BENTZ Hervé souligne et rappelle le manque de moyens financiers de la commune pour aider les associations locales qui en auraient besoin et que la commune agit selon ses moyens et selon les priorités sans faire de favoritisme.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

VU l'état du revêtement des deux courts de tennis,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager une restructuration de ces deux terrains de tennis afin de pérenniser d'une part, les aires de jeux et d'autre part le Tennis Club et son école de tennis,

APPROUVE les travaux de remplacement du revêtement des deux courts de tennis et accepte que la commune en assure la maîtrise d'ouvrage,

CHARGE M. le Maire de solliciter des subventions auprès de la CeA et de la Région Grand Est. A cet effet il est autorisé à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes,

CHARGE M. le Maire d'attribuer le marché avec l'entreprise retenue par décision du Maire,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, compte 2128,

VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus.

M. le Maire et Mme TANGHE Marielle reviennent dans la salle.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 février 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 24/02/2025